

APPEL D'OFFRES PUBLIC

MRC DE JOLIETTE
RÉALISATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

La MRC de Joliette demande des soumissions pour la réalisation et l'entretien de la patinoire sur la rivière L'Assomption. Les soumissionnaires doivent fournir un prix pour un (1) an et en option, deux (2) autres années.

Le devis est disponible sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) à partir du 19 septembre 2018.

Essentiellement, les travaux consistent à préparer la patinoire lorsque les conditions le permettent, à entretenir la glace (dénéigement, arrosage, réparation des fissures, vidange des poubelles, signalisation, etc.) et à procéder à la fermeture de la patinoire à la fin de la saison, le tout en respect des consignes et en étroite collaboration avec la firme responsable de la surveillance et de l'expertise de la glace.

Les soumissions dans des enveloppes identifiées **Soumission Réalisation et entretien de la patinoire sur la rivière L'Assomption** cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la **MRC de Joliette, 632 rue De Lanaudière, Joliette, J6E 3M7** jusqu'à **11h, le 4 octobre 2018**, pour être ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. Les bureaux de la MRC sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30.

Les soumissions proposées devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission fait à l'ordre de la MRC de Joliette, d'une valeur minimale de dix pour cent (10%) du prix proposé incluant les taxes et d'une lettre d'engagement afin qu'une compagnie d'assurance s'engage envers la MRC à accorder au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire, un cautionnement d'exécution pour un montant égal à cent pour cent (100%) du montant total du contrat octroyé pour l'an 1, plus les taxes.

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents et tous les addendas le cas échéant, reliés à cet appel d'offres.

La MRC de Joliette ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Donné à Joliette, ce 19 septembre 2018

Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim